

Décharge pour le trajet de la maison à la Maison de l'enfance (aller et retour)

Par la présente, la Maison de l'enfance ainsi que les parents approuvent le fait que l'enfant se rende seul(e) à l'UAPE et rentre seul(e) à la maison.

Chacun doit être conscient que de ce fonctionnement découlent certains inconvénients :

- Pas de retransmission orale possible entre les parents et l'éducatrice
- L'enfant peut passer un certain temps sur le trajet séparant l'UAPE de sa maison (= risque). **L'équipe éducative de l'UAPE n'est pas responsable de l'enfant durant le trajet.**

Veuillez cocher l'heure de départ de l'enfant : ☐ 16h45 ☐ 17h30 ☐ 18h00

Un parent devra venir 1x/mois chercher l'enfant, ceci afin d'entretenir un lien de collaboration.

Chacune des parties s'engage à **communiquer par téléphone** toutes particularités (arrivera en retard, événement à relever sur la journée passée à l'UAPE, ...).

Par sa signature, l'autorité parentale décharge la Maison de l'enfance de toutes responsabilités en cas d'accident.

DATE ET SIGNATURE
DE L'AUTORITE PARENTALE :

.....

PRENOM DE L'ENFANT :

Je m'engage à :

- Rentrer par le chemin le plus rapide
- Penser à bien prendre mes affaires, chez moi ou à la Maison de l'enfance
- Faire attention aux voitures et aux autres dangers sur le chemin

Si quelques manquements sont constatés, la décharge peut être mise en suspens.

SIGNATURE DE L'ENFANT :